

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 2 DÉCEMBRE 2024 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents: Madame la conseillère Émilie Belzile, Cynthia Dumont et Claudia Lavoie et ainsi que monsieur le conseiller Jérémy Robert sous la présidence de Mme Émilie Belzile, nommée présidente de l'assemblée;

Dominique Létourneau, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination d'un(e) président (e) d'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre
- 5- Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires du conseil
- 6- Adoption des comptes à payer de novembre 2024 et des dépenses d'investissement
- 7- Correspondance
 - A) Vacances au poste de conseiller #1
 - B) Coopérative – demande une rencontre avec le conseil
 - C) École secondaire Dégelis – festival de musique de New York 2025
 - D) Le Tremplin de Dégelis – campagne de Membership 2025-2026
 - E) Fabrique d'Auclair – panier de Noël
 - F) Club des 50 ans et + demande vin d'honneur souper des fêtes
 - G) Journée internationale des bénévoles – 5 décembre 2024
 - H) Renouvellement bail droit de grève (plage) autorisation signature
- 8- Adoption du règlement 2024-04 sur la Gestion Contractuelle
- 9- Adoption du règlement 2024-05 sur le Suivi Budgétaire et la Délégation de Pouvoir
- 10- Adoption du règlement 2024-06 sur le Remboursement des Frais de Déplacement et de Dépenses
- 11- Adoption du calendrier des séances régulières du conseil municipal 2025
- 12- Mandat à RCGT pour la vérification et la production des états financiers de l'exercice 2024
- 13- Mandat à RCGT pour la reddition de compte du programme TECQ 2019-2023
- 14- H2O LAB acceptation de la proposition de service pour l'exercice 2025
- 15- Intention de participer au projet de construction de logement abordable de la MRC de Témiscouata
- 16- Création d'une réserve financière pour le projet de construction de logements abordables
- 17- Compressions budgétaires – CISSS BSL
- 18- Résolution – demande de relancer les cours de francisation
- 19- Affectation des sommes pour la réserve Élections municipales 2025
- 20- Affectation des excédents en réduction au règlement d'emprunt 2017-02 pour l'année 2025
- 21- TECQ- Réception provisoire totale – Autorisation déboursée
- 22- Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2025 et du plan triennal d'immobilisation
- 23- Date de la séance extraordinaire pour donner la motion et déposer le projet de règlement 2024-07 taxation
- 24- Embauche de Stéphane Dubé et Kalil Mnasri au remplacement de Stéphane
- 25- Ajustement des salaires 2025 de 3%
- 26-
- 27- Affaire nouvelle
- 28- Période de questions
- 29- Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

1. NOMINATION D'UN (E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION 2024-193

CONSIDÉRANT l'absence de M. Bruno Bonesso, maire, de même que Michael Fortin, pro-maire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de nommer Mme Émile Belzile comme présidente d'assemblée.

***M. Bonesso ses joints à la séance à 20h**

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2024-194

Après lecture, il est proposé par M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024 RÉSOLUTION 2024-195

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2024.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 NOVEMBRE 2024-196

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérémy Robert, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 26 novembre 2024.

Adoptée

5. DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES RÉSOLUTION 2024-197

Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires. Celles-ci sont donc déposées officiellement par la directrice générale tel que prévu à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Déposé

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2024 RÉSOLUTION 2024-197

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 26 169.34 \$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 19 953.75 \$;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 58 275.59 \$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

ATTENDU QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 56 348.05\$;

SUR PROPOSITION de Mme Cynthia Dumont, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

A) VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER # 1

La directrice générale confirme avoir reçu à son bureau la démission de M. Stéphan Dubé au poste de conseiller # 1 en date du 5 novembre 2024.

Déposée

B) COOPÉRATIVE – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RÉSOLUTION 2024-198

SUR LA PROPOSITION DE M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil prévoit de programmer une rencontre avec la Coopérative de Développement Agro-Forestière.

QUE le conseil souhaite la présence d'un inspecteur/aménagiste de la MRC afin de discuter des possibilités relatives à leur demande.

Adoptée

C) ÉCOLE SECONDAIRE DÉGELIS – FESTIVAL DE MUSIQUE DE NEWS YORK 2025 RÉSOLUTION 2024-199

SUR PROPOSITION DE Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu d'octroyer la somme de 50\$ par élève citoyen participant au projet pour un total de 150\$

QUE cette somme sera prévue au budget de fonctionnement 2025.

Adoptée

**D) LE TREMLIN DE DÉGELIS – CAMPAGNE DE MEMBERSHIP 2025-2026
RÉSOLUTION 2024-200**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de renouveler l'adhésion à la campagne de Membership 2025-2026 au montant de 40\$.

Adoptée

**E) FABRIQUE D'AUCLAIR – PANIER DE NOËL
RÉSOLUTION 2024-201**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer la somme de 100\$ pour la confection des paniers de Noël.

QUE cette somme sera également prévue au budget de fonctionnement de l'année 2025.

Adoptée

**F) CLUB 50 ANS + VIN D'HONNEUR POUR LE REPAS DES FÊTES
RÉSOLUTION 2024-202**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil offre le vin d'honneur pour le souper des fêtes des 50 ans et + soit un 4L de vin blanc et un 4L de vin rouge.

QU'IL sera mentionné de prévoir les activités relatives à une demande d'implication de la municipalité au mois de novembre de l'année précédent l'activité pour fins de planification budgétaire.

Adoptée

**G) JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES – 5 DÉCEMBRE 2024
RÉSOLUTION 2024-203**

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIÉRANT QUE La municipalité d'Auclair reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE L'implication de ces bénévoles à un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE L'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE L'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

EN CONSÉQUENTCE, Il est proposé par Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE la Municipalité d'Auclair reconnaisse le 5 décembre 2024 comme étant la Journée internationale des bénévoles.

QUE la Municipalité d'Auclair profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

Adoptée

H) RENOUELEMENT BAIL SUR LE RÉGIME DES EAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE RÉSOLUTION 2024-204

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé le bail numéro 8485-91 en 1984 conformément à la loi sur le régime des eaux, consenti pour les fins de maintien de débarcadère flottant (Quai) ;

CONSIDÉRANT QUE le bail #8485-91 a reçu une correspondance expliquant que le bail sera échu en mars 2025 et que nous devons le renouveler ;

CONSIDÉRANT QUE les lieux qui font l'objet du bail sont utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau et garderont cette vocation à la suite de la signature du nouveau bail ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil mandate Mme Dominique Létourneau, directrice générale, à produire une demande de renouvellement et/ou une nouvelle demande de bail ayant les mêmes fins que le bail # 8485-91.

QUE le conseil mandate également Mme Dominique Létourneau à signer pour et au nom de la municipalité d'Auclair tous les documents nécessaires relatifs au renouvellement et/ou demande de bail au MELCCFP.

Adoptée

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE RÉSOLUTION 2024-205

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 5 novembre 2018 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair souhaite abroger le règlement 2018-10 pour le remplacer par le présent projet de Règlement sur Gestion Contractuelle (2024-04) afin d'effectuer une mise à jour, ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Mme la conseillère Cynthia Dumont et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

****VOIR ANNEXE 1****

Adoptée

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-05 SUR LE SUIVI BUDGÉTAIRE ET LA DÉLÉGATION DE POUVOIR RÉSOLUTION 2024-206

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme la conseillère Émilie Belzile et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2024-05 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété ce qui suit.

****VOIR ANNEXE 2****

Adoptée

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE DÉPENSES RÉSOLUTION 2024-207

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair souhaite actualiser sa politique de remboursement des frais de déplacements et de remboursement des dépenses;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Jérémy Robert et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2024-06 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

****VOIR ANNEXE 3****

Adoptée

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

11. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2025 RÉSOLUTION 2024-208

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année. En fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025.

SÉANCE DE CONSEIL 2025		
* LE MARDI	14-JAVIER	19h30
LE LUNDI	3-FÉVRIER	19h30
LE LUNDI	3-MARS	19h30
LE LUNDI	7-AVRIL	19h30
LE LUNDI	5-MAI	19h30
LE LUNDI	2-JUIN	19h30
LE LUNDI	7-JUILLET	19h30
* LE MARDI	12-AOUT	19h30
LUNDI LE	8-SEPTEMBRE	19h30
* LE JEUDI	2-OCTOBRE	19H30
* LE LUNDI	10-NOVEMBRE	19h30
LE LUNDI	1-DÉCEMBRE	19h30

** JANVIER- Le mardi – vacances

** AOUT- Le mardi – vacances

**OCTOBRE - Conformément à l'article 314,2 LERM, le conseil ne peut siéger plus tard que 16h30 le 30e jour précédant celui fixé pour le scrutin (année électorale) donc la séance sera donc tenue à 19h30 le jeudi 2 octobre.

**NOVEMBRE- Scrutin du 2 novembre 2025

Adoptée

12. MANDAT À RCGT POUR LA VÉRIFICATION ET LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024 RÉSOLUTION 2024-209

SUR PROPOSITION DE Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer le mandat de vérification externe et de production des états financière à RCGT pour l'exercice 2024 et d'en autoriser la dépense.

Adoptée

**13. MANDAT À RCGT – REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023
RÉSOLUTION 2024-210**

SUR PROPOSITION DE Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer le mandat de reddition de compte du programme TECQ 2019-2023 à RCGT et d'en autoriser la dépense.

Adoptée

**14. H2O LAB – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SERVICE POUR L'EXERCICE
2025 RÉSOLUTION 2024-211**

SUR PROPOSITION DE M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accepter la proposition de services et d'en autoriser les dépenses.

Adoptée

**15. RÉSOLUTION D'INTENTION – PARTICIPATION AU PROJET DE CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS ABORDABLE DE LA MRC RÉSOLUTION 2024-212**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Auclair constate depuis plusieurs années le manque de logements sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata et ses partenaires mettent sur pied un programme de construction de logements abordables dans différentes municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'au cœur de la municipalité d'Auclair il y a un quartier résidentiel qui détient les services requis d'aqueduc et d'égout propice à accueillir un bloc-appartements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair procède déjà quelques terrains et vise à faire l'acquisition d'un autre emplacement parfaitement situé pour y construire un bloc appartement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'afficher son intention de participer au projet de constructions de logement abordable et s'engage à réunir les éléments nécessaires pour être sélectionnés lorsque la MRC choisira les municipalités qui seront ciblées pour accueillir ses logements.

Adoptée

**16. PRÉVISION BUDGÉTAIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
ABORDABLES RÉSOLUTION 2024-213**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata et ses partenaires conçoivent un projet de construction de logements abordables dans différentes municipalités du Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair souhaite accueillir un de ces blocs appartements sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut engendrer des coûts de fonctionnement, mais également d'acquisition de terrain adapté à la construction de logement;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aclair souhaite prévoir une réserve financière afin de se préparer financièrement à participer au projet de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de prévoir au budget 2025 une somme de 20 000\$ pour la construction de logement abordable et de prévoir l'affectation si la somme n'est pas utilisée durant l'exercice 2025.

Adoptée

17. COMPRESSION BUDGÉTAIRE – CISSS BSL RÉSOLUTION 2024-214

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a exigé du CISSS du BSL de compresser un déficit de 34 millions d'ici le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ces compressions seront opérationnalisées en moins de 4 mois et que ces dernières ne pourront être réalisées sans affecter les services à notre population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Aclair et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité d'Aclair demande une révision des compressions budgétaires imposées au Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS BSL)

SOUTIEN fermement que le gouvernement doit revoir à la baisse le niveau de compression budgétaire exigé au CISSS BSL et qu'il lui permette d'étaler la suppression du déficit cumulé sur une plus longue période ;

DEMANDE l'appui de la députée de Rimouski et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Maïtée Blanchette Vézina, la députée Rivière-du-Loup-Témiscouata, Mme Amélie Dionne, le député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé et le député de Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest ;

TRANSMETTRE la présente résolution à l'attention du ministre de de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor, Mme Sonia Lebel et le président-directeur général du Centre intégré de santé et de service sociaux du Bas-Saint-Laurent, M. Jean-Christophe Carvalho.

Adoptée

18. RÉSOLUTION – DEMANDE DE RELANCER LES COURS DE FRANCISATION RÉSOLUTION 2024-215

CONSIDÉRANT QUE la francisation constitue un outil essentiel pour l'intégration des personnes immigrantes dans la société québécoise, en leur permettant de participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent connaît une croissance démographique et un besoin accru de main-d'œuvre qualifiée, rendant l'intégration des nouveaux arrivants cruciale pour répondre aux besoins des entreprises et des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT QUE la reprise des cours de francisation contribuerait à renforcer la vitalité de la langue française et à favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité d'Auclair demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec de rétablir et d'offrir à nouveau les cours de francisation dans la région du Bas-Saint-Laurent, en tenant compte des besoins spécifiques des nouveaux arrivants et des réalités locales.

QUE le ministère mette en place des mesures adaptées pour assurer l'accessibilité des cours, notamment en offrant des formules flexibles (présentiel, hybride ou en ligne) et en facilitant l'inscription des participants.

TRANSMETTRE la présente résolution à l'attention à la ministre responsable du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Maitée Blanchette Vézina, la députée Rivière-du-Loup-Témiscouata, Mme Amélie Dionne.

Adoptée

19. AFFECTATION DES SOMMES POUR LA RÉSERVE «ÉLECTIONS» MUNICIPALES 2025 RÉSOLUTION 2024-216

SUR PROPOSITION DE M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'approuver l'affectation de 1 805.61\$ pour la réserve des prochaines élections municipales prévues le 2 novembre 2025.

Adoptée

20. AFFECTATION DES EXCÉDENTS EN RÉDUCTION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-02 POUR L'EXERCICE 2025 RÉSOLUTION 2024-217

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Claudia Lavoie que le conseil approuve l'affectation des surplus non affectés en réduction du financement de l'emprunt règlement numéro 2017-02, au montant de 14 000\$ pour l'année 2025.

Adoptée

21. TECQ 2019-2023 - RÉCEPTION PROVISOIRE TOTALE ET AUTORISATION À DÉBOURSER LES SOMMES RÉSOLUTION 2024-218

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la 3^{em} programmation du programme TECQ nommé «Réfection des Tronçons 15-17-19-32» ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la FQM une demande de paiement préliminaire;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la somme nécessaire pour l'acquittement est disponible ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu d'autoriser le déboursé de 491 919.62\$ avant taxes.

Adoptée

22. DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION RÉSOLUTION 2024-219

CONSIDÉRANT QU'une séance extraordinaire aura lieu à la salle du conseil municipal le jeudi 19 décembre 2024 à 19h00 pour l'adoption du budget de fonctionnement 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisation;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de fixer la date d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation le jeudi 19 décembre 2024 un avis public sera émis 10 jours précédant cette date.

Adoptée

23. DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR LA MOTION ET LE DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-07 TAXATION RÉSOLUTION 2024-220

CONSIDÉRANT QU'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le jeudi 19 décembre 2024 à 19h30 afin de donner motion et déposer le projet de règlement 2024-07 sur la taxation;

IL EST PROPOSÉ PAR M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de fixer la date le jeudi 19 décembre 2024.

Adoptée

24. EMBAUCHE DE STÉPHAN DUBÉ ET KALIL MNASRI EN REMPLACEMENT DE STÉPHANE FRACHON POUR LE PDCN RÉSOLUTION 2024-221

SUR LA PROPOSITION DE M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu d'engager M. Stéphane Dubé et Kalil Mnsri au terme de 15 heures (chaque) par semaine pour mener à bien le projet du PDCN.

Adoptée

25. AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉES ET DES ÉLUS DE 3% POUR L'EXERCICE 2025 RÉSOLUTION 2024-222

SUR LA PROPOSITION DE Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de fixer à 3% l'ajustement des salaires des employées et des élus pour l'exercice financier 2025.

Adoptée

**26. AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ DE 25 000 \$-
SERVICES INCENDIE RÉOLUTION 2024-223**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un surplus de 25 000.00\$ affecté pour les services incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant était prévu pour l'achat d'une unité d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une unité d'urgence et souhaite utiliser le surplus de 25 000.00\$ réservé aux services d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'autoriser l'utilisation du surplus de 25 000.00\$ affecté aux services incendie.

Adoptée

**27. AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ DE 8 000 \$ - VOIRIE
RÉSOLUTION 2024-224**

CONSIDÉRANT QUE le surplus de 8 000.00\$ affecté pour la voirie;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un accident la municipalité a dû faire l'achat d'une camionnette qui n'était pas prévu au budget de fonctionnement 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'autoriser l'utilisation du surplus de 8 000\$ affecté pour la voirie.

Adoptée

**28. AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS AFFECTÉ -
ÉVALUATION MUNICIPALE RÉOLUTION 2024-225**

CONSIDÉRANT QU'en 2024 la municipalité a budgété 17 000.00\$ pour l'évaluateur agréer (Servitech) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un surplus affecté pour l'évaluation municipale de 25 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été insuffisant pour le fonctionnement 2024 et qu'il y a un déficit de 2 475.79 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'utiliser la somme de 2 475.79\$ du surplus affecté à l'évaluation municipale.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

29. AFFECTATION DES SOMMES NON UTILISÉE (PAVILLON) AU BUDGET 2024 RÉSOLUTION 2024-226

CONSIDÉRANT QU'en 2024 la municipalité a budgété un montant de 20 000\$ pour des travaux au bâtiment appelé Le Pavillon ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'a pas été complètement utilisé en 2024 et que la municipalité prévoit utiliser ces montants en 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claudia Lavoie d'affecter la somme de 17 190.99 \$ dans les surplus affectés pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée

30. AFFAIRE NOUVELLE

A) RÉDACTION D'UNE CORRESPONDANCE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT AU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ROUTES EN HIVER

Sur la proposition de M. Bruno Bonesso, une correspondance rédigée par lui-même sera transmise au MTQ relativement aux frais de déneigement et le fait que nous sommes pénalisés du au KM entretenu et que notre territoire est enclavé.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

Journal, petite annonce présentée les employés. Compréhension populaire des citoyens

32. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2024-227

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Jérémy Robert que la séance soit levée à 21 h 00.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Dominique Létourneau, directrice générale

Paraphes _____